

DATE : Novembre 2025

## SAHAM BANK

*(Banque de Droit Marocain Régie par la Loi No. 103-12)*

Emission par Saham Bank (l'"Emetteur") de certificats de dépôts structurés à taux variable d'un montant maximum de MAD 200 000 000 ("CD") dans le cadre du Programme objet du Dossier d'Information composé du document de référence enregistré par l'AMMC en date du 25/09/2025 sous la référence EN/EM/022/2025 et de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 25/01/2021 sous la référence EN/EM/005/2021.

### TERMES ET CONDITIONS

Le Porteur du CD (le "Porteur") reconnaît que les intérêts servis sont, dans leur montant, subordonnés à la performance financière de l'élément sous-jacent décrit dans les présents termes et conditions (les "Termes et Conditions").

#### AVIS AUX INVESTISSEURS

Le certificat de dépôt structuré est un instrument d'investissement dont la rémunération dépend de la performance financière d'éléments sous-jacents, tels que des titres, des contrats financiers à terme, des fonds, des matières premières ou des indices boursiers ou encore la capacité d'un emprunteur à rembourser sa dette.

Ainsi, l'investisseur souscrivant un certificat de dépôt structuré s'expose non seulement au risque inhérent au certificat de dépôt classique, à savoir le risque de crédit de l'émetteur, mais aussi à des risques spécifiques inhérents aux éléments sous-jacents conditionnant la performance financière du certificat de dépôt structuré, parmi lesquels, les risques suivants :

- D'importantes variations de la valeur de l'élément sous-jacent ;
- La disparition de l'élément sous-jacent qui pourrait découler d'une importante perturbation de marché, à savoir ; suppression de l'indice, interruption, non-publication ou changement matériel dans le calcul de l'indice

Par conséquent, l'investisseur doit s'assurer de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques du certificat de dépôt structuré et de l'étendue de son exposition au risque inhérent au certificat de dépôt structuré. L'investisseur doit examiner la pertinence patrimoniale, juridique, fiscale et financière de la souscription aux CD, compte tenu des circonstances le concernant et de sa situation financière personnelle. A cette fin, l'investisseur doit :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui ont été remis par Saham Bank, dont les informations figurant à la section "*Facteurs de Risques*" ci-après ;
- Ne pas reposer sa décision de souscrire aux CD sur les seuls documents et informations remis par Saham Bank ;
- Consulter, s'il le juge nécessaire, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans des produits du type des CD.

Sous réserve du respect de ses obligations légales, Saham Bank ne sera aucunement tenue responsable des conséquences financières, ou de quelque nature que ce soit, résultant de la souscription aux CD.

## CERTIFICAT DE DEPOT STRUCTURE – TERMES ET CONDITIONS

### 1. Caractéristiques de l'émission

<b>Emetteur</b>	Saham Bank
<b>Nature des titres</b>	Titres de créances négociables au porteur, entièrement dématérialisés par inscription en compte auprès des intermédiaires financiers habilités et admis aux opérations de Maroclear
<b>Forme juridique</b>	Au porteur.
<b>Devise</b>	Dirham ("MAD").
<b>Montant de l'émission</b>	Maximum 200 000 000 MAD.
<b>Prix d'émission</b>	100% (au pair). Exprimé en dirhams, soit 100 000 dirhams par Certificat de Dépôt payables en une seule fois à la date de règlement.
<b>Valeur nominale</b>	100 000 MAD (cent mille dirhams).
<b>Nombre de titres émis</b>	2 000.
<b>Période de souscription</b>	Du 25/11/2025 au 08/12/2025.
<b>Modalités d'allocation des CD</b>	L'allocation des CD se fera au prorata des montants souscrits par chaque investisseur, calculée sur la base du montant effectivement disponible pour l'émission.  Les allocations seront arrondies à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.  Saham Bank se réserve le droit d'annuler l'émission si les conditions de marché l'imposent ; impossibilité de constituer ou de maintenir la couverture appropriée, volatilité excessive du marché, changement réglementaire ou fiscal rendant la couverture non viable.
<b>Date de règlement</b>	16/12/2025.
<b>Date de jouissance</b>	16/12/2025.
<b>Date d'échéance</b>	16/12/2030.

#### 1.1 CONDITIONS D'INTERET

<b>Type de taux</b>	Taux variable, indexé sur la performance financière du « SGI Global AI Infrastructure VT 8 Index».
<b>Taux d'intérêt nominal</b>	2% (Conditionnel)
<b>Date de calcul des intérêts</b>	Les intérêts seront calculés le 5 <sup>ème</sup> jour ouvré avant la date de paiement de chaque année.  En cas de non-constatation de la valeur de l'indice à la Date de calcul des intérêts, la Date de calcul sera reportée au prochain jour ouvré. Si 5 jours consécutifs

	restent perturbés, l'Agent de calcul déterminera le niveau de l'indice en utilisant la méthode de calcul et la composition en vigueur.
<b>Date de paiement des intérêts</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la Date de jouissance, soit :</p> <p>Année 1 : 16/12/2026          Année 2 : 16/12/2027          Année 3 : 16/12/2028          Année 4 : 16/12/2029          Année 5 : 16/12/2030</p> <p>Leur paiement interviendra le jour même, ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré.</p>
<b>Base de calcul des intérêts</b>	Exact/Exact.
<b>Agent de Calcul</b>	l'Emetteur.
<b>Convention de Jour Ouvré</b>	Convention de Jour Ouvré « Suivant ».
<b>Règlement</b>	Les titres sont inscrits aux noms des souscripteurs le jour du règlement/livraison et sont payables au comptant en un seul versement. Le règlement-livraison entre l'émetteur et les souscripteurs interviendra dans le cadre de la filière de gré à gré offerte par la plateforme Maroclear et se fera à la date de jouissance.
<b>Fonctionnement du coupon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour l'année (i) de 1 à 4 :</li> </ul> <p>Le taux annuel retenu pour le calcul du coupon en MAD est égal à :</p> $2\% \times S_i / S_0,$ <p>si la Performance (i) du « SGI Global AI Infrastructure VT 8 Index» est positive ou égale à 0,</p> <p>Sinon, il est égal à 0%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour l'année (5) :</li> </ul> <p>Le taux annuel retenu pour le calcul du coupon en MAD est égal à :</p> $[2\% + \text{Max}(0\%, \text{Performance}(5))] \times S_5 / S_0,$ <p>si la performance (5) du « SGI Global AI Infrastructure VT 8 Index» est positive ou égale à 0,</p> <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Performance (i) = <math>[V(i) / V(0) - 1]</math></li> <li>- Performance (5) = <math>[V(5) / V(0) - 1]</math></li> </ul> <p>Sinon, il est égal à 0%</p> <p>Où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>V(0)</math> : Cours de clôture de l'Indice sous-jacent « SGI Global AI Infrastructure VT 8 Index », constaté le 09/12/2025, soit 5 jours ouvrés avant la Date de jouissance.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>V(i)</math> : Cours de clôture de l'Indice sous-jacent « SGI Global AI Infrastructure VT 8 Index », constaté à la Date de calcul des intérêts de chaque année.</li> <li>- <math>V(5)</math> : Cours de clôture de l'Indice sous-jacent « SGI Global AI Infrastructure VT 8 Index» constaté l'année (5), soit la Date de calcul des intérêts.</li> <li>- <math>S_0</math> : Cours de change EUR / MAD* prévalant le 09/12/2025, soit 5 jours ouvrés avant la Date de jouissance</li> <li>- <math>S_i</math> : Cours de change EUR / MAD* prévalant à la Date de calcul des intérêts de l'année (i)</li> <li>- <math>S_5</math> : Cours de change EUR / MAD* prévalant à la Date de calcul des intérêts de l'année (5)</li> </ul> <p>*cours EUR / MAD calculé de bonne foi par l'agent de calcul, dans le respect de la fourchette publiée par Bank Al-Maghrib et de la réglementation de change en vigueur.</p> <p>Afin de servir la structure de coupon décrite plus haut, Saham Bank souscrira auprès d'un établissement financier international de premier rang un produit dérivé à effet de levier qui générera des coupons conditionnels.</p> <p>La communication du taux de coupon à chaque date d'anniversaire sera effectuée par mail auprès des détenteurs de titres.</p>
<b>Jour ouvré</b>	CASABLANCA, MAROC

## 1.2 CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET RACHAT

<b>Remboursement normal</b>	Le CD fera l'objet d'un remboursement in fine de 100% du principal en MAD.
<b>Remboursement anticipé</b>	Saham Bank s'interdit de procéder au remboursement anticipé des CD, sauf autorisation exceptionnelle de BAM et après accord des parties.
<b>Rachat des titres</b>	<p>Saham Bank peut racheter ses CD à concurrence de 20% de l'encours des titres émis, sans que le rachat dans cette limite ne soit l'objet d'une quelconque obligation de l'Emetteur.</p> <p>Le rachat des CD, s'il est accepté, par l'Emetteur, s'opérera à un cours qui ne sera connu qu'à la date du dénouement de l'ordre de rachat donné par le Porteur, et qui sera déterminé de bonne foi par l'agent de calcul en dirham.</p> <p>L'ordre de rachat doit être donné avant 13h pour un jour ouvré donné pour en permettre la réception, la transmission et l'exécution avant la fermeture du marché sur lequel le Sous-Jacent est négocié. Dans le cas où l'ordre de rachat n'a pu être exécuté en raison du délai insuffisant dans lequel il a été émis, il sera alors exécuté le jour ouvré suivant. Pour les besoins de la présente clause, "jour ouvré" signifie le jour (i) où (a) l'Emetteur et (b) le(s) prestataire(s) en charge de la réception, de la transmission et de l'exécution de l'ordre de rachat exercent leur activité et (ii) où le marché du Sous-Jacent concerné est ouvert.</p> <p>Les rachats opérés par l'Emetteur sont sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses CD jusqu'à leur échéance.</p> <p>Les CD ainsi rachetés seront annulés.</p> <p>Le montant minimum de rachat est de 1 titre dans la limite du plafond susmentionné de 20 % de l'encours des titres émis.</p>

## 1.3 CARACTERISTIQUES DU SOUS-JACENT

<b>L'indice Sous-jacent</b>	SGI Global AI Infrastructure VT 8 Index (Bloomberg ticker < SGMDAII8 >) (« le Sous-Jacent »).
<b>Type sous-jacent</b>	Indice Action.

<b>Devise du sous-jacent</b>	EUR.
<b>Sponsor de l'indice</b>	Société Générale.
<b>Publication</b>	Toutes les spécifications et informations pertinentes pour le calcul de l'Indice sont mises à disposition sur le site web et les pages de : <a href="https://sgm.sgmarkets.com/fr/index-details/SGMDAII8">https://sgm.sgmarkets.com/fr/index-details/SGMDAII8</a>

#### 1.4 MODALITES GENERALES APPLICABLES AUX CD

<b>Négociabilité des titres</b>	De gré à gré.
<b>Livraison/Règlement</b>	Maroclear.
<b>Code ISIN</b>	
<b>Marché secondaire</b>	Saham Bank s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du CD avec une fourchette achat/vente de <u>1%</u> sur une fréquence hebdomadaire.
<b>Agent de calcul</b>	Saham Bank
<b>Organisme assurant le service financier des titres</b>	Saham Bank
<b>Organisme placeur &amp; centralisateur</b>	Saham Bank
<b>Notation</b>	La présente émission n'a fait l'objet d'aucune demande de notation.
<b>Information au Porteur</b>	L'Emetteur s'engage à fournir au Porteur les informations relatives à l'évolution de la performance du Sous-Jacent et le montant du coupon à servir, sur simple demande du Porteur.
<b>Modalités de souscription</b>	<p>La souscription au CD s'opère par la remise du bulletin de souscription aux certificats de dépôts émis par Saham Bank, ainsi que les termes et conditions, préalablement communiqués par Saham Bank, dûment complétés, signés et cachetés, le cas échéant par le Porteur.</p> <p>Les souscripteurs visés sont les investisseurs, personnes morales ou physiques résidentes ou non résidentes</p>
<b>Droit applicable</b>	Loi marocaine.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de commerce de Casablanca.

#### 2. Cadre juridique de l'émission

<b>Loi applicable au CD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Loi No. 35-94 ;</li> <li>- Le Décret No. 2-94-651 6 safar 1416 (5 juillet 1995) pris pour l'application de la Loi No. 35-94 ;</li> <li>- L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs No. 2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables ;</li> <li>- La Circulaire BAM No. 2/G/96, telle que modifiée par le Modificatif du 27 juillet 2001.</li> </ul>
-----------------------------	---

### Contrat de Souscription

Le Contrat de Souscription est constitué :

- (i) Dossier d'information composé du document de référence enregistré par l'AMMC en date du 25/09/2025 sous la référence EN/EM/022/2025 et de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 25/01/2021 sous la référence EN/EM/005/2021
- (ii) Les Termes et Conditions ; et
- (iii) Du Bulletin de Souscription.

### 3. Déclarations et garanties du Porteur

Par la souscription aux CD, le Porteur déclare et garantit ce qui suit :

- (i) Il a consulté, et continuera de consulter, ses propres conseils juridiques, fiscaux, comptables et financiers en tant que de besoin et il a souscrit aux CD sur le seul fondement de son jugement et de l'avis de ses conseils sur le caractère approprié du CD, et non sur la foi de ses échanges et discussions avec l'Emetteur ;
- (ii) L'Emetteur ne lui a donné aucune assurance quant à la performance ou aux conséquences (légales, réglementaires, comptables, financières ou autres) de l'investissement dans le CD, ni aucune recommandation de souscrire aux CD ;
- (iii) Il est en possession du Dossier d'Information dont il comprend parfaitement les termes et reconnaît avoir été invité à lire attentivement, avant sa décision de souscrire, la section "Facteurs de Risques" du Dossier d'Information ;
- (iv) Il comprend parfaitement les Termes et Conditions, a parfaitement évalué les avantages et les risques inhérents à la souscription du CD et dispose des compétences requises en matière d'opérations financières structurées qui lui permettent de saisir les avantages et les inconvénients du CD ;
- (v) Il est conscient de ce que les Termes et Conditions n'identifient pas l'ensemble des risques, directs ou indirects, inhérents au CD ou toute autre considération déterminante de son consentement à la souscription du CD ;
- (vi) Il reconnaît que l'Emetteur ne saurait être tenu pour responsable de l'exactitude, de la pertinence et de l'exhaustivité de données et informations qui, utilisées dans les Termes et Conditions, sont de source externe, telles que les données et informations relatives au Sous-Jacent ;
- (vii) L'Emetteur n'agit pas en tant que fiduciaire, ni en tant que conseiller du Porteur du CD dans le cadre de la souscription du CD ; et
- (viii) Le Porteur dispose de la capacité juridique pour souscrire aux CD et toutes les conditions (légales, réglementaires, administratives ou statutaires, ou internes au Porteur) nécessaires à la souscription du CD sont satisfaites, une telle souscription étant conforme aux lois et règlements applicables, ainsi qu'à ses statuts et à tout autre document social, et à la politique d'investissement du Porteur du CD.

### 4. Facteurs de risques

<b>Risque de paiement partiel des intérêts</b>	Les intérêts pourraient ne pas être payés ou ne l'être que partiellement car le principe et montant de ces intérêts dépendent de la performance financière du Sous-Jacent.
<b>Risque de marché</b>	Le risque de marché, susceptible d'affecter le CD, résulte d'évolutions défavorables de paramètres de marché portant, notamment, sur les taux de change, le prix des instruments financiers, des matières premières et de tout autre actif et les taux d'intérêt. La liquidité des instruments financiers constitue également une composante importante du risque de marché : en cas de liquidité insuffisante ou inexiste, il peut être difficile de négocier un instrument financier ou un actif à sa valeur estimée.

<b>Risque de change</b>	Le Porteur est exposé au risque de change, les intérêts rémunérant les CD étant libellés en dirhams tandis que le Sous-Jacent est libellé en une devise étrangère. Par conséquent, le Porteur pourra bénéficier d'un gain de rémunération ou, au contraire, supporter une perte de rémunération, selon le taux de change entre le dirham et la devise, en l'occurrence l'euro, du Sous-Jacent [à la Date de Calcul].
<b>Effet de levier</b>	Les CD peuvent comporter un effet de levier. L'effet de levier peut être défini comme l'effet multiplicateur de la hausse ou de la baisse de la valeur d'un actif. Ainsi, si un produit financier comporte un effet de levier, l'exposition effective de l'investisseur à l'évolution du prix de l'élément sous-jacent dudit produit financier augmente. L'effet de levier peut exposer l'investisseur à des pertes supérieures si la valeur de l'élément sous-jacent chute, dans le cas où l'investisseur effectue un rachat du CD avant maturité (5ans).
<b>Risque de volatilité</b>	Les CD sont des instruments volatiles. La volatilité peut être définie comme l'amplitude des variations de valeurs d'un produit financier. La volatilité est paramètre d'évaluation du risque de rendement et de prix d'un produit financier. Lorsque la volatilité est élevée, la possibilité de gain est plus importante, mais le risque de perte l'est également. La valeur d'un produit financier volatile est susceptible d'augmenter ou de diminuer de manière plus importante que celle d'un produit financier non volatile.
<b>Risque de crédit</b>	Le Porteur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur, ce dont il résulte un risque de non-paiement des intérêts et de non-remboursement du capital.
<b>Risque de liquidité</b>	Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du CD, voire même rendre le CD totalement illiquide. Les CD ne sont d'ailleurs pas des instruments liquides. Le Porteur doit être prêt à conserver les CD jusqu'à la Date d'Echéance.  L'Emetteur ne donne aucune assurance qu'un marché secondaire des CD se développera, et s'il se développe, l'Emetteur ne garantit ni le prix de négociation des CD, ni la liquidité d'un tel marché. Par conséquent, le Porteur pourrait ne pas vendre ses CD facilement et l'absence de liquidité pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de marché des CD.  L'Emetteur a la possibilité, mais non l'obligation, de racheter les CD dans les limites stipulées ci-dessus (1.3) et dans le Dossier d'Information.
<b>Risques relatifs au sous-jacent</b>	En cas d'événement perturbateur de marché ou d'événement de force majeure, l'indice risque de ne pas être calculé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Radiation du sous-jacent,</li> <li>- Changement dans la structure du sous-jacent par les autorités ou régulateurs étrangers,</li> <li>- Défaillante de l'émetteur du sous-jacent,</li> <li>- Suspens de cotation.</li> </ul>
<b>Événement perturbateur de marché</b>	Tout événement induisant la suspension, l'interruption ou la non-publication du calcul de l'indice.
<b>Événement de force majeure</b>	Tout événement échappant au contrôle raisonnable des parties, incluant un changement de loi, réglementation, impossibilité de constituer ou maintenir la couverture, ou tout événement rendant la poursuite de la transaction déraisonnablement coûteuse.
<b>Maturité longue</b>	Le Porteur est conscient des risques résultant d'une maturité longue et notamment des conséquences pouvant être engendrées, sur la valorisation du CD, par plusieurs paramètres de marché, tels que les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt, les dividendes ou la volatilité. Si le CD est utilisé en tant que

	collatéral, le Porteur est conscient de ce que la probabilité de satisfaire des appels de marge est plus élevée.
<b>Risque légal</b>	Le Contrat de Souscription est régi par la loi marocaine, telle qu'en vigueur à la date de signature du Bulletin de Souscription. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences découlant d'une modification de la loi ou de la réglementation ou d'une décision judiciaire ou administrative postérieure à la date de signature du Bulletin de Souscription.

## 5. Avertissements

<b>Objet des Termes et Conditions</b>	Les Termes et Conditions n'ont pas pour objet la fourniture d'un service d'investissement ni d'un conseil en investissement, et ne constituent, de la part ni de l'Emetteur, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil, ni une sollicitation en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente du CD ou du Sous-Jacent.
<b>Information fiscale</b>	<p>Les Porteurs pourront être tenus d'acquitter des impôts ou des taxes conformément à la législation applicable aux CD et à celle qui leur est applicable.</p> <p>L'Emetteur ne peut être tenu responsable du paiement d'une quelconque taxe, charge, prélèvement à la source ou autre paiement résultant de la détention ou du transfert d'un CD.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de recueillir l'avis de leurs propres conseillers fiscaux, quant à l'application à leur situation personnelle des lois et règlements régissant l'achat, la détention et la vente de CD.</p>
<b>Restrictions territoriales de commercialisation</b>	<p>L'investissement aux CD peut ne pas être autorisé dans certains pays ou peut n'être réservé qu'à une certaine catégorie d'investisseurs. Les Termes et Conditions ne doivent être distribués ni à une personne pour laquelle la souscription du CD est l'objet de restrictions, ni sur le territoire d'un Etat où une telle distribution serait restreinte ou illicite. Il est de la responsabilité de toute personne en possession des Termes et Conditions de s'informer et de respecter les dispositions légales et réglementaires du territoire concerné.</p> <p>Les CD n'ont pas été enregistrés et ne le seront pas selon le U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") ou en vertu des lois relatives aux valeurs mobilières de l'un quelconque des Etats-Unis d'Amérique. Par conséquent, au regard de la législation américaine, les CD ne peuvent être offerts, vendus ou remis aux Etats-Unis d'Amérique, ou à un ressortissant des Etats-Unis ("U.S. Persons" tel que défini dans la Regulation S prise en application du Securities Act et du U.S. Internal Revenue Code), ou pour le compte ou au bénéfice d'un ressortissant des Etats-Unis.</p> <p>Le Souscripteur d'un CD s'engage à informer Saham Bank en cas de changement dans sa situation notamment dans le cas où il devient U.S. Person tel que défini dans la Regulation S prise en application du Securities Act et du U.S. Internal Revenue Code et ce, dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la date de ce changement.</p> <p>Les CD ne peuvent être offerts, vendus, cédés ou livrés qu'en conformité avec l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables.</p>
<b>Gestion d'éventuels conflits d'intérêts</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Cas d'éventuels conflits d'intérêts</li> </ol> <p>(i) Saham Bank et les entités du groupe auquel Saham Bank appartient peuvent le cas échéant :</p> <p>(a) Opérer sur des titres émis par des structures du groupe ou sociétés citées dans ce document (les "Entités") ou sur tout produit dérivé</p>

	<p>ou contrat dont leurs titres sont le Sous-Jacent ou un élément constitutif ou une référence du Sous-Jacent ;</p> <p>(b) Détenir une position ou être teneur de marché sur ces titres, produits dérivés ou contrats ;</p> <p>(c) Intervenir en tant que conseil, courtier ou banquier auprès de ces Entités ; et</p> <p>(d) Etre représentés aux conseils de surveillance ou d'administration de ces Entités.</p>
<b>(ii)</b>	Des collaborateurs de Saham Bank ou de ces Entités, ou des personnes qui leur sont liées, peuvent, le cas échéant, occuper des fonctions au sein des directions des Entités, intervenir dans le cadre de la réalisation d'une prestation en leur faveur, ou être exposés au CD ou au Sous-Jacent.
2.	Identification, prévention et gestion d'éventuels conflits d'intérêts
<b>(i)</b>	Saham Bank a mis en œuvre des règles et procédures afin d'identifier et prévenir tout conflit d'intérêts, de protéger l'intégrité de ses relations avec le Porteur et de ne pas initier ou accepter de mission, qu'elle qu'en soit la nature, qui placerait Saham Bank en situation de conflit d'intérêts ; les employés de Saham Bank doivent se conformer à ces règles et ces procédures et ne peuvent commettre aucun acte qui serait prohibé par lesdites règles et procédures.
<b>(ii)</b>	Saham Bank prend toute mesure appropriée pour remédier à tout conflit d'intérêt qu'il n'aurait su prévenir.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » et cachet, le cas échéant, du Souscripteur.

[●]



Annexes :

1. Bulletin de souscription

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX CERTIFICATS DE DEPOT A TAUX VARIABLE**  
**EMIS PAR SAHAM BANK**

A transmettre à : [●]

Nom & Prénom		Dépositaire
Raison sociale	NEANT	Numéro de compte
Téléphone		Code identité <sup>1</sup>
Télécopie		Numéro d'identité
Email		Qualité du souscripteur <sup>2</sup>
Adresse		

**CARACTERISTIQUES DES CERTIFICATS DE DEPOT :**

Période de souscription	25/11/2025 – 08/12/2025
Date de jouissance / règlement	16/12/2025
Maturité	5 ans
Echéance	16/12/2030
Nominal	100 000 MAD
Type de Taux	Variable
Taux Facial	2% (conditionnel)
Nombre de bons	
Nominal Global Souscrit	

<sup>1</sup> - Registre de commerce pour les personnes morales résidentes,  
- Numéro et date d'agrément pour les OPCVM,  
- Pour les investisseurs institutionnels et les personnes morales étrangères, la référence qui fait foi dans le pays d'origine.

<sup>2</sup> - Etablissements de crédit et organismes de la Loi 103-12 : A  
- OPCVM : B  
- Compagnies d'assurance, retraite et prévoyance : C  
- Entreprises non financières : D  
- Personnes physiques : E

**CARACTERISTIQUES DU SOUS-JACENT DES CERTIFICATS DE DEPOT :**

Le sous-jacent « **SGI Global AI Infrastructure VT 8 Index** » est un indice de type Action libellé en Euro.

**DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR SOUSSIGNE :**

- (i) Nous souscrivons irrévocablement à l'émission de certificats de dépôts dont les caractéristiques sont ci-dessus rappelées ("**CD**"), à hauteur du montant ci-dessus mentionné ;
- (ii) Nous sommes en possession du Dossier d'Information et des Termes et Conditions relatifs aux CD qui nous ont été remis par Saham Bank le ..... et dont nous comprenons parfaitement les termes, notamment l'avertissement relatif aux "*Facteurs de risque*" ;
- (iii) Nous sommes informés de ce que :
  - (a) Les allocations de CD se feront au prorata des montants souscrits,
  - (b) La souscription peut être fermée dès que le placement de la totalité des CD aura été réalisé, et
  - (c) L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée à la disponibilité des CD ;
- (iv) Nous autorisons, par le présent bulletin de souscription, notre dépositaire, ci-dessus désigné, à débiter notre compte du montant correspondant aux CD qui nous seront alloués, afin de créditer le compte de Saham Bank le 16/12/2025, conformément à la réglementation en vigueur et au protocole conclu avec le dépositaire central (Maroclear).
- (v) Nous reconnaissons que Saham Bank a mis à notre disposition toutes les informations relatives aux CD, une présentation détaillée des termes et conditions, ainsi que tous les documents exigés à cette fin et ce, au moins 48 heures avant la signature du Bulletin de Souscription.
- (vi) Nous reconnaissons que nous disposons des compétences nécessaires à l'évaluation et à la compréhension des conditions des CD qui sont en adéquation avec nos besoins et que nous avons souscrit sur le fondement de notre propre jugement et des avis reçus des conseils que nous estimions nécessaires.
- (vii) Nous déclarons en outre, connaitre parfaitement la portée des documents établis en langue française en rapport avec notre souscription aux CD objets des présentes et dispensions expressément Saham Bank de toute obligation de traduction des dits documents en langue arabe ou toute autre langue et ce, sans aucune contestation ni réserve de notre part.

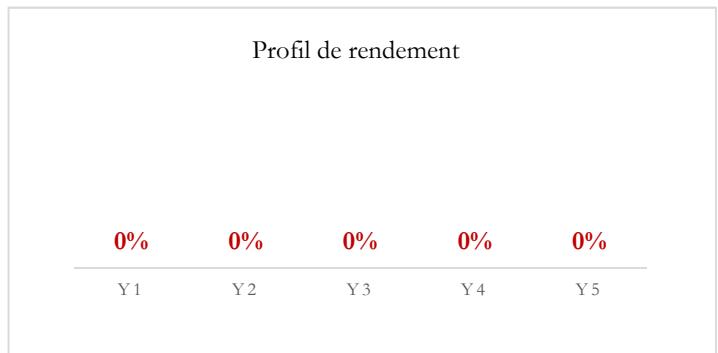
Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » et cachet, le cas échéant, du Souscripteur.

## 2. Scénario de rendement :

Les perspectives sur le secteur de l'Intelligence artificielle **plaident pour forte une croissance sur la prochaine décennie**, nous adressons néanmoins des scénarios qui nous semblent conservateurs à plausibles, tenant compte de l'environnement macro-économique global et des risques géopolitiques. **Le capital étant garanti à maturité.**

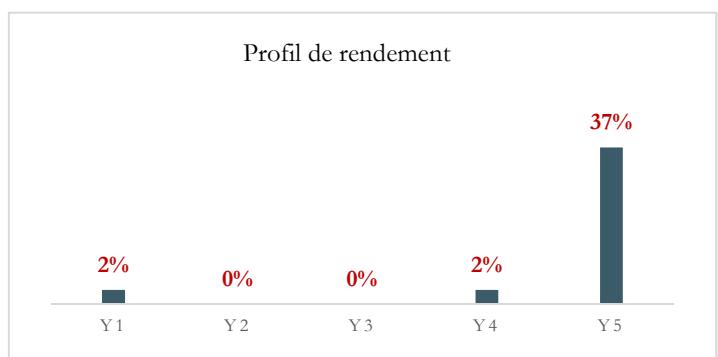
**Scénario pessimiste :** Correction à court terme et stagnation

Une correction baissière des prix de l'indice dès la première année, suivie d'une période de stagnation, dans un cadre énergétique et réglementaire complexe jusqu'à la 5ème année.



**Scénario médian :** Essoufflement de l'élan à moyen terme

Une poursuite de la tendance haussière à court terme drivée par les programmes d'investissements colossaux, avec d'éventuels freins liés aux potentielles contraintes énergétiques ou crises géopolitiques ou un décalage des niveaux de valorisations pouvant se matérialiser à moyen terme, avant une reprise dès la 4<sup>ème</sup> année engendant une performance cumulée sur 5ans de 35%.



**Scénario optimiste :** Une croissance soutenue sur les 5 prochaines années

Une croissance exponentielle avec une diffusion large dans les services et industrie et une fluidité de la chaîne d'approvisionnement des semi-conducteurs et une coordination réglementaire à travers les principaux acteurs US, Asie et EU engendant une performance cumulée sur 5ans de 60%.

